

VÉGÉTALISATION DU PIED D'ARBRE

FONCTION DE LA VÉGÉTATION EN PIED D'ARBRE

- En milieu urbain, les pieds d'arbres offrent de petits refuges pour la flore et la faune. Le développement de la végétation au pied de l'arbre améliore la structure et l'activité biologique du sol. Elle pousse l'arbre à s'enraciner en profondeur pour aller chercher l'eau nécessaire à sa croissance. Cette végétation, qui protège les racines et le pied de l'arbre, a également une valeur esthétique.

GESTION DE LA VÉGÉTATION DES PIEDS D'ARBRE

- Une légère décompaction du sol (sur 5 cm de profondeur, en prenant garde aux racines des arbres), un ajout de compost et/ou la mise en place de paillage végétal (broyat de bois ou mulch en dégageant le collet de l'arbre) permettront de favoriser le développement de la végétation.

Plusieurs types de végétation spontanée ou plantée peuvent être favorisés :

LA VÉGÉTATION SPONTANÉE

- Laisser la végétation herbacée se développer spontanément permet de favoriser la flore locale et indirectement la faune locale qui en dépend (insectes, oiseaux...). Plus de 100 espèces végétales se développent spontanément en pied d'arbre à Montpellier. Une fauche tardive laisse le temps aux espèces végétales de fleurir, grainer et ainsi enrichir la banque de graines du sol.

- Entretien :** fauche tardive fin juin/début juillet, à la débroussailluse à fil (protéger impérativement le collet de l'arbre). En fonction de la hauteur de végétation si $H > 15$ cm export des résidus de fauche ou broyat et paillage *in situ* ; si $H < 15$ cm résidus de fauche laissés sur place. Prévoir un nettoyage régulier.

LES PLANTATIONS OU SEMIS DES PIEDS D'ARBRES

- Afin d'obtenir un effet plus ornemental, il est possible de réaliser des plantations ou des semis en pied d'arbre dès la plantation de l'arbre.

Plantation de vivaces méditerranéennes basses

- Des mélanges d'espèces comme l'iris, l'immortelle ou la santoline peuvent être utilisés. Choisir un mélange d'espèces résistant à la sécheresse, au piétinement et peu exigeant vis-à-vis des caractéristiques du sol.

- Entretien :** arrosage les 2 premières années, désherbage manuel si nécessaire, taille à l'automne, paillage et nettoyage régulier.



PIED D'ARBRE - VÉGÉTATION SPONTANÉE, RUE HENRI BECQUEREL



PIED D'ARBRE - VÉGÉTATION SPONTANÉE, RUE DE LA ROQUETURIÈRE

VÉGÉTALISATION DU PIED D'ARBRE



PIED D'ARBRE VÉGÉTALISÉ AVEC DES ESPÈCES COUVRE-SOL, RUE DE LA ROQUETURIÈRE

Proposition d'espèces pour pied d'arbre :

acanthé, achillée millefeuille, gueule de loup, buplèvre arbustif, valériane d'Espagne, coronille de Valence, glaïeul commun, immortelle commune, millepertuis perforé, lavande à larges feuilles, lavatère maritime, giroflée des jardins, myrte, plumbago du Cap, romarin officinal, santoline petit cyprès, orpin remarquable, séneçon maritime, véronique en épi.



PIED D'ARBRE VÉGÉTALISÉ : VIVACES MÉDITERRANÉENNES ET PAILLAGE, RUE DU PALAIS DES GUILHEM

Plantation de plantes rampantes, couvre sols

■ Ce type de végétation, composée par exemple de lierre, pervenche ou chèvrefeuille, offre un bon recouvrement végétal. Bien que plus faible d'un point de vue de la diversité spécifique, il nécessite peu d'entretien.

■ **Entretien :** arrosage les 2 premières années, désherbage manuel, taille à l'automne et nettoyage régulier.

Semis de type « prairie fleurie »

■ Un semis d'espèces annuelles ou bi-annuelles méditerranéennes fleuries peut également être utilisé en pied d'arbres.

■ **Entretien :** fauche tardive fin juin/début juillet, à la débroussailluse à fil (en prenant garde de protéger le collet de l'arbre). En fonction de la hauteur de végétation si $H > 15$ cm export des résidus de fauche ou broyat et paillage *in situ* ; si $H < 15$ cm résidus de fauche laissés sur place. Prévoir un nettoyage régulier.

PROTECTION DES PLANTATIONS

■ Une bordure peut être installée pour protéger les espèces qui se développent dans les endroits très fréquentés.

PLANTATIONS PARTICIPATIVES - BON DE VÉGÉTALISATION

■ Le dispositif du bon de végétalisation permet aux Montpellierains de candidater pour participer à la végétalisation et à l'embellissement de l'espace public par l'obtention d'une autorisation de réaliser des plantations sur la façade de son habitation, avec fourniture par la Ville d'une plante grimpante, sur un pied d'arbre ou encore dans une jardinière mise à disposition. L'attribution nouvelle à l'automne d'un ou plusieurs arbres fruitiers pour chaque Montpellierain possédant un jardin et pour plusieurs personnes par l'intermédiaire de leur syndic de copropriété, va contribuer à enrichir le dispositif. Deux sessions d'attribution du bon de végétalisation ont lieu au printemps et à l'automne. **Plus d'infos sur montpellier.fr**

